



COMPTE RENDU

Séance du Conseil Municipal
du 24 janvier 2023

PUBLICATION INTERNET 01/02/2023

Le Conseil Municipal de la Ville de Mamers s'est réuni le jeudi 24 janvier 2023 à dix-neuf heures au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BEAUCHEF Frédéric, maire de la Ville de Mamers, en session ordinaire.

Présents :

Monsieur BEAUCHEF Frédéric, Madame PLESSIX Sandrine, Monsieur EVRARD Gérard, Monsieur DELAUNAY Jérôme, Madame MARCADE Arlette, Monsieur ETIENNE Jean-Michel, Madame LEGER Madeleine, Monsieur GILOUPPE Jean-Claude, Monsieur SEILLE Bernard, Monsieur LE MEN Michel, Madame BRIANT Renée, Madame HERVE Annie, Monsieur VILLE Christophe, Monsieur PIERREDON Christophe, Madame CHAUVIN Valérie, Monsieur PAUMIER Régis, Monsieur SAUSSE Romuald, Madame DELORME Sylvie.

Absents et excusés avec pouvoirs

Madame ANDRY Virginie, avec pouvoirs à Monsieur BEAUCHEF Frédéric,
Monsieur HERVE Benjamin, avec pouvoirs à Monsieur EVRARD Gérard.

Absents et excusés

Madame CHARON Martine, Madame LUSSON Sylvie, Monsieur MARCHAND Yannick, Monsieur GOURDEAU Emmanuel, Madame FROGER Barbara, Madame GRANGER Delphine, Madame BARRAUD Amélie, Madame ORY Margaux.

Madame DELORME Sylvie a été désignée secrétaire de séance.

Nombres de membres

En exercice : 28
Présents : 18

Date de la convocation : 17/01/2023

Date d'affichage : 17/01/2023



SOMMAIRE

- 2023/001 Vente camping municipal
2023/002 Accès piscine municipale – clients camping – saison 2023
2023/003 Déclassement et vente emprise après enquête publique – pharmacie du Théâtre



Le compte rendu de la séance du 1^{er} décembre 2022 a été approuvé par l'ensemble des conseillers municipaux présents.



Il s'agit d'apporter des précisions aux délibérations adoptées en décembre dernier.

Vente camping municipal

Réf : 2023/001

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 2022/031 du 2 juin 2022 actant le principe de la vente du camping municipal avec mandat à Sarthe Tourisme,

Vu la délibération n° 2022/059 du 15 septembre 2022 concernant la désaffectation et le déclassement du camping municipal en vue de sa vente,

Vu la délibération n° 2022/072 concernant la vente de ce site,

Considérant l'estimation du Service Domaine France à 174 000 € pour l'ensemble du site,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Rappelle que la désaffectation du site du camping a été constatée au 1^{er} octobre 2022, dans le même temps que sa fermeture administrative ; approuve en conséquence cette désaffectation, et autorise son déclassement du domaine public à la même date ;
- Autorise la vente de ce site au prix de 167 000 €, comprenant l'ensemble du camping municipal et l'aire de camping-car, à M. BEULAY Rodolphe et Mme THEPAULT Maryline, actuels propriétaires du camping de Bellême, ou toute personne morale se substituant ;
- Autorise la vente de la licence IV au prix de 7 000 €, qui devra rester attachée au camping, et souhaite disposer d'une option préférentielle de rachat prioritaire en cas de cession d'activités ;
- Dit que le bornage sera réalisé de façon contradictoire en présence d'un élu municipal, et que tous les frais associés seront à la charge de l'acquéreur ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.



Accès piscine municipale – clients camping – saison 2023

Réf : 2023/002

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 2023/001 du 24 janvier 2023, actant la vente du camping municipal en 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité (avec 6 votes CONTRE : Arlette MARCADE, Jérôme DELAUNAY, Sandrine PLESSIX, Romuald SAUSSE, Christophe PIERREDON, Sylvie DELORME),
Décide de la gratuité des entrées piscine pour les clients du camping sur la saison 2023 ;
autorise la signature d'une convention avec les propriétaires du camping pour régler les conditions d'accès des clients du camping à la piscine municipale sur la saison 2023.



Déclassement et vente emprise après enquête publique – pharmacie du Théâtre

Réf : 2023/003

Le Conseil Municipal,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code des relations entre le public et l'administration,

Vu la délibération n° 2022/060 en date du 15 septembre 2022,

Vu l'arrêté municipal du 22 septembre 2022 soumettant à l'enquête préalable le dossier de déclassement dans la voirie communale,

Vu le registre d'enquête publique clos le 31 octobre 2022 ne comportant aucune réclamation contraire à ce sujet,

Vu l'avis favorable de Monsieur le commissaire enquêteur,

Considérant que le bien communal sis Place de la République était à l'usage direct du public,
Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire sur la nécessité de maintenir l'offre de service de distribution pharmaceutique en centre-ville, et d'éviter ainsi la dévitalisation du centre au profit d'une zone commerciale périphérique,

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien,

Vu le courrier du Service Domaine France donnant une estimation pour cette emprise à 15 € le m²,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Constate la désaffectation de l'emprise du trottoir située devant l'immeuble des n° 8 et 10, place de la République à Mamers, cette parcelle n'étant plus affectée à l'usage direct du public, à compter du 1^{er} novembre 2022 ;
- Approuve le déclassement du domaine public de l'emprise ainsi définie sur une surface de 97 m² à la même date. Ladite parcelle est cadastrée AL 896.
- Autorise la vente de cette emprise du trottoir à Monsieur MAILLIART Vincent, ou toute personne morale se substituant, au prix de 15 € le m². Le prix de la transaction sera déterminé par application de ce coût à la surface déterminée par le bornage, dont les frais ainsi que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.



Monsieur le Maire remercie l'assemblée et clôt la séance.



La séance est levée à 19h35.

FONCTION	NOM	PRENOM	SIGNATURE
Maire	BEAUCHEF	Frédéric	
1er Adjoint	PLESSIX	Sandrine	
2ème Adjoint	EVARD	Gérard	
3ème Adjoint	ANDRY	Virginie	
4ème Adjoint	DELAUNAY	Jérôme	
5ème Adjoint	MARCADE	Arlette	
Conseiller	ETIENNE	Jean-Michel	
Conseillère	LEGER	Madeleine	
Conseiller	GILOUPPE	Jean-Claude	
Conseiller	SEILLE	Bernard	
Conseiller	LE MEN	Michel	
Conseillère	BRIANT	Renée	
Conseillère	CHARON	Martine	
Conseillère	LUSSON	Sylvie	
Conseillère	HERVE	Annie	
Conseiller	VILLE	Christophe	
Conseiller	PIERREDON	Christophe	
Conseiller	MARCHAND	Yannick	
Conseiller	GOURDEAU	Emmanuel	
Conseillère	CHAUVIN	Valérie	
Conseiller	PAUMIER	Régis	
Conseiller	SAUSSE	Romuald	
Conseillère	DELORME	Sylvie	
Conseillère	FROGER	Barbara	
Conseillère	CHAUDEMANCHE-GRANGER	Delphine	
Conseillère	BARRAUD	Amélie	
Conseiller	HERVE	Benjamin	
Conseillère	ORY	Margaux	